

INTEGRATION DU SECTEUR DU SECTEUR FORESTIER
RAPPORT DE MISSION DE SENSIBILISATION A L'ITIE, A LA COLLECTE DES DONNEES
ET FORMATION SUR LE REMPLISSAGE DES FORMULAIRES DE COLLECTE DES
DONNEES ITIE DES ACTEURS DU SECTEUR FORESTIER

I. CONTEXTE

Conformément à l'article 2 du décret n° 09/28 du 16/07/2009 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'initiative pour la transparence des industries extractives « ITIE » qui étend son champ d'application au secteur forestier et en exécution de l'ordre de mission collectif n° 023/COORD/ITIE/ST/ML/2023 du 07 août 2023, Nous, Messieurs **Baudry OMEWATU, ALVIN MAMBELE** Experts à l'ITIE, **DANNY MUJANGI** chargé d'Etudes au cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable (MinEDD), **JEAN WABANGAWE** président de l'Association Congolaise des Exploitants Forestiers Artisans nous avons été chargés par l'ITIE d'effectuer une mission de service allant du 13 au 20 août 2023 à Bukavu/Province du Sud Kivu, aux fins de sensibiliser les acteurs forestiers à l'ITIE, à la collecte des données et les former sur le remplissage des formulaires de collecte des données ITIE du secteur forestier et ce, sous financement de l'Agence de coopération allemande « GIZ ».

L'objectif majeur était de sensibiliser les acteurs du secteur forestier sur l'importance de la mise en œuvre ITIE, sur l'intégration du secteur forestier dans le périmètre de déclaration des données ITIE ainsi que de renforcer leur capacité par une formation aux procédures de remplissage des formulaires de déclaration à l'ITIE.

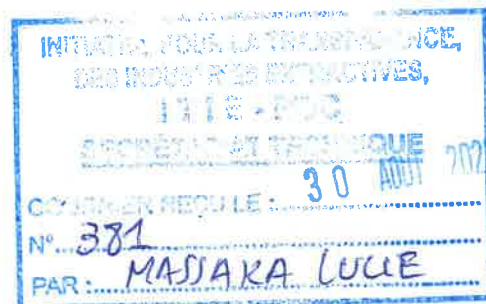
De manière particulière, il s'est agi de :

- Cerner le contour des données du domaine forestier, des difficultés liées à l'exploitation, de nombre et de l'importance des acteurs qui y interviennent, de revenus générés et à y générer si l'exploitation venait à être bien organisée et une gestion transparente installée
- Collecter les données en vue de la Production d'un rapport ITIE sur le secteur forestier qui renseignent sur
 - Le contexte dans lequel évolue le secteur forestier en RDC
 - La contribution présente et à venir au budget national mieux à l'économie nationale en termes des flux financiers basés sur un seuil de matérialité déterminant les entreprises du périmètre des déclarations ITIE

II. DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission s'est déroulée de la manière suivante :

- ✓ **Dimanche 13 août 2023:**
 - Arrivée de l'équipe chargée de la mission à Goma
- ✓ **Lundi 14 août 2023:**
 - La Traversée et arrivée à Bukavu lieu de la mission
- ✓ **Mardi 15 août 2023:**



Après les civilités faites à l'autorité provinciale par l'équipe en mission, il a été question de faire la ronde des entités de l'Etat pour rappeler les invitations aux ateliers du 17 et 18 août 2023 et échanger sur les données à préparer et à fournir à l'ITIE.

Et pour ce premier jour de travail, les missionnaires ont pris contact avec La DGI, la DGRAD, la DPMR, l'ACE, le FFN et l'OCC.

✓ **Mercredi 16 août 2023 :**

Deuxième jour de travail

- Poursuite de la mission et retour aux différents services étatiques pour faire la collecte des données disponibles
- Contact et séance de travail avec la **DGDA** et la **Coordination** provinciale du ministère de l'environnement et du développement durable
- Echange avec le Ministre Provincial de l'Environnement et Développement Durable

✓ **Jeudi 17 août 2023 :**

- Tenue de l'atelier sur la sensibilisation à l'ITIE et à la collecte des données des acteurs du secteur forestier du Sud Kivu

✓ **Vendredi 18 août 2023 :**

- Tenue de l'atelier de Formation sur le remplissage des formulaires de déclaration des données ITIE

✓ **Samedi 19 août 2023**

- Retour à Goma

✓ **Dimanche 20 août 2023**

- Retour sur Kinshasa

III. DE LA COLLECTE DES DONNEES

- **A la Coordination Provinciale de l'Environnement et Développement Durable**
Les données seraient disponibles et une promesse de les envoyer par mail a été donnée par les différents responsables
- **AU FFN**
Une autorisation de la hiérarchie pour la transmission des données serait obligatoire et attendue par Madame la Directrice provinciale ad intérim. Toutefois, il est à signaler que FFN transmet à la DPMR, une fois par mois, les données agrégées faite sur un ordonnancement unique au nom d'un agent de FFN, selon un accord qui existerait entre l'exécutif provinciale et le FFN.
- **A la DGRAD**
La DGRAD a fourni à l'équipe des données pour les exercices 2021, 2022 et une partie de 2023 sur un support papier ne revêtant pas l'estampe du service. L'équipe à retourner le document pour que la régie mette son sceau officiel afin de certifier les données et le document.
- **A la DGI**

Les données n'étaient pas disponibles

▪ **DGDA**

L'administration des douanes et des accises affirme actuellement qu'elle ne dispose pas d'un accord pour percevoir les droits, taxes et redevances relatifs au secteur forestier. Cependant, des données statistiques concernant l'exportation de bois pour les années 2020, 2021 et 2022 ont été collectées et seront fournies à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) une fois extraites de la base de données. En outre, ils se sont engagés à compiler l'ensemble de leurs rapports afin de créer un tableau de données associées, qui sera ensuite mis à disposition de l'ITIE.

▪ **A la DPMR**

-les données sont agrégées 2020,2021,2022 et les détails ne peuvent être fournis que les FFN, la Coordination EDD ou la DGDA, soutien l'autorité provinciale ;

▪ **A l'OCC**

Les données seraient prêtes mais à transmettre par courriel 2020, 2021, 2022

▪ **A AEFORSKI**

A l'association des exploitants et d'études forestiers au Sud Kivu, une liste des membres non actualisée a été transmis à l'équipe.

IV. DIFFICULTES RENCONTREES

L'équipe s'est buté aux difficultés ci-après :

- Insuffisance de temps pour combiner les activités des ateliers et de collecte des données ;
- Les manœuvres dilatoires des services étatiques pour fournir à l'équipe en mission les données requises (Les services étatiques confondent l'ITIE aux services de l'IGF et multiplient des manœuvres dilatoires avant de fournir une quelconque donnée) ;
- Certains services sont décentralisés, d'autres pas encore (et pour ces derniers l'équipe est renvoyée à leurs Directions générales pour s'y ressourcer ;
- Les services étatiques sont souvent en conflit quant à ce qui concerne le prélèvement de droit, impôt, taxe et redevance occasionnant parfois la double taxation décrite par les opérateurs économiques ;
- La propriété effective est un sérieux problème, les autorités politico-administratives étant nombreuses dans l'exploitation du bois (*déclarations des industriels et des artisans de bois*), elles font obstruction à la levée des recettes dans ce secteur. Par conséquent, les clandestins sont plus nombreux que les exploitants légaux et le manque à gagner est énorme.

V. RECOMMANDATIONS

Au regard des difficultés soulevées au point précédent, les recommandations sont les suivantes :

1. Organiser et maintenir une sensibilisation régulière des animateurs des services étatiques, des OSC et des Exploitants forestiers sur la Norme ITIE, la Transparence, la collaboration entre services, la

- tenue des statistiques, la gouvernance, la lutte contre la corruption, des droits des communautés riveraines et l'amélioration de vie de la population impactée ;
2. Que le Comité Exécutif demande au gouvernement et au parlement d'assainir la nomenclature des droits, impôts, taxes et redevances afin d'éviter le conflit entre les services de l'Etat et les assujettis (cas de double taxation) pour attirer des investisseurs ;
 3. Faire un plaidoyer pour la digitalisation des services pour éviter que les statistiques ne soient pas tenues à jour et de manière méthodiquement classée;
 4. Demander au gouvernement de créer des parcs à bois pour que les informations y relatives soient captées de manière efficace et efficiente.

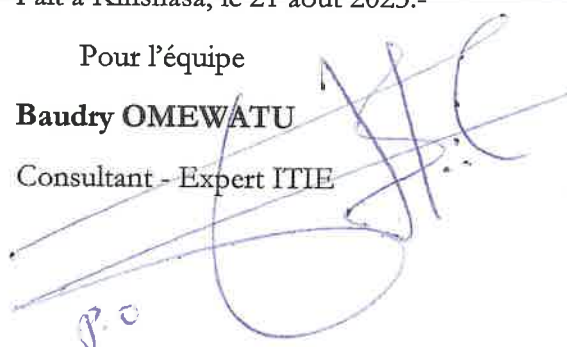
Nous vous en souhaitons bonne réception.

Fait à Kinshasa, le 21 août 2023.-

Pour l'équipe

Baudry OMEWATU

Consultant - Expert ITIE



Cc : EAF.-